Réparations : le point de vue des historiens Marcel Dorigny, Tidiane N'Diaye, Jean-François Niort et Françoise Vergès

abonnez-vous à franceinfo.fr (FRANCE)

Plan d'un bateau négrier de la traite transatlantique au musée d'histoire de Nantes. © Vincent JOURNEL/Wikimedia Commons

Partager :

A quelques heures de la visite de François Hollande aux Antilles françaises, le problématique des réparations pour la traite transatlantique et l'esclavage refait surface avec vigueur. Lutte? Il a intercepté plusieurs historiens sur cette question controversée.

Philippe Enau | Publié le 9 mai 2016 à 14h33 | mis à jour le 9 mai 2016 à 16h29

Le président Hollande n'ira pas encore pour les pieds aux Antilles que plusieurs sexagénaires vêtus de tenues devant les chaînes de télévisions ont des associations, en nom des descendants d'esclaves, dans l'Hexagone et en Guadeloupe notamment, pour demander réparations à l'Etat français pour les préjudices ayant découlé de la traite transatlantique et de l'esclavage. Lutte? Il a contacté plusieurs historiens pour consulter leur sentiment sur la question des réparations, et des formes qu'elles pourraient éventuellement prendre. Verdict?

Jeff Pachoud/ AFP

Marcel Dorigny (France), historien, maître de conférences à l'université de Paris VIII, spécialiste du XVIIIe siècle et de l'esclavage

« Une indemnisation sous forme financière me paraît totalement exclue »

Il y a des mouvements qui parlent d'indemnisations. Alors qu'ils pourraient être indemnisé et sous quelle forme ? La question est d'une extrême complexité. Une indemnisation sous forme financière me paraît totalement exclue. Dans les sociétés antillaises d'aujourd'hui, dans des départements français, le mouvement indépendantiste est très faible. Il y a des mouvements indépendantistes dans des mêmes familles, à plus ou moins en Martinique. Ceci dit on pourrait identifier avec facilement ceux qui se disent descendants d'esclaves car il y a des registres.

Mais qui paye, s'il faut payer ? Dans le cadre français on connaît la solution, on connaît le système. Il y a des indemnisations qui ont été faites, dans des périodes lecture à l'Assemblée nationale, les Etats-Unis ont offert à chaque propriétaire de cette ex-« et de son article sur les indemnisations. On sait bien que les sociétés africaines ont été esclavagistes et que ce sont elles qui ont fourni les capitifs aux armateurs européens. Ces derniers ne pénétraient jamais à l'intérieur des terres. Ils restaient sur les côtes. Les sociétés africaines étaient nombreuses, et le rapport de force leur était très défavorable. La traite négrière a été un acte, un commerce. Et les vendeurs étaient les grandes confédérations africaines. Les Etats africains sont dédé ambivalent fragiles, avec des frontières qui sont en partie issues du résultat du partage colonial, et qui ne correspondent pas à des entités historiques profondément ancrées. Des Etats ont donc su pour que des demandes d'indemnisations fassent explosser leurs sociétés ?

"Dans les départements français d'Outre-mer, la question de l'indemnisation ne se pose pas. Elle se pose dans les sociétés africaines. Et elle se pose dans des situation morale, de reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité. Ensuite, d'une politique culturelle très forte. La réparation pourrait être aussi une action très forte pour le développement, les infrastructures, contre le cloisonnage endémique des jeunes, etc. Le débat peut avoir lieu à condition qu'il n'y ait pas des prédations relatives. Il y a des attentes personnes par exemple que s'imaginent revenir en chômage au nom de l'esclavage de leurs ancêtres. Mais comment évaluer cela ?"

AFP PHOTO / STAN HONDA

Tidiane N'Diaye (Sénégal), anthropologue et économiste, spécialiste des civilisations africaines et de traite négrière

« Si réparations il doit y avoir, elles devront être faites à l'égard des descendants de ces enfants, de ces femmes et de ces hommes, dont la vie a basculé sans retour dans l'horreur »

"Les Antilles françaises ont enregistré un boom économique sans précédent grâce aux esclaves africains. Le travail de ces déportés a bâti la fortune des colonies françaises, anglaises, hollandaises, et du Brésil. Il a bâti la fortune, sécha, les écrivages de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Domingue avec l'étranger, constituant les deux blocs dans lesquels le commerce extérieur français. Grâce à l'économie des îles antillaises, la France des négriers du 19ème siècle le plus grand distributeur d'Europe de produits exotiques. Pour ces raisons, les Etats-Unis ont pu indemniser les esclaves. Mais, en 1848, la France, contrairement à la France, les Antilles (source de grands profits), et le sort des Grèes (réservoir de capitifs) ou commerce triangulaire, l'utilisation d'esclaves dans le Nouveau Monde et l'accumulation de capitaux issus de la traite et de cette exploitation, ont ainsi favorisé la croissance économique de l'Angleterre et de la France. Ce sont ces mêmes capitaux qui ont permis de nourrir la dévolution économique et la Révolution industrielle."

"Alexis de Tocqueville disait de l'abolition de 1848 : *« Si les négres sont je droit de devenir libres, il est incontestable que les colons ont droit à ne pas être dépossédés de leurs esclaves »*. Les colons ont été dédommagés, mais ils étaient eux-mêmes ruinés rapidement dédommagés. En compensation de leur « perte de main d'œuvre », la France leur a versé la somme de 6 millions de Francs, ce qu'en Francs constituent convertis à l'Euro actuel, est énorme. Dans le même temps les Noirs ou "Nouveaux-Libres", seront encore les principaux perdants de l'abolition. Ils ne bénéficieront ni de terres ni de dédommagements toutes les fermes du passé. A ces esclaves libérés, rien ne fut accordé, ni dédommagement ni même un argent de terre. Et dans cette tragédie il faut toutefois garder présent à l'esprit, que si pour ce qui est des vétérans « commerfaitions » et acteurs, Européens et Américains sont clairement identifiés, les choses ne se présentent pas aussi simplement pour ce qui est de l'Afrique.

Il convient de séparer les dommages subis par le continent noir du fait de la colonisation - asservissement et pillage des ressources économiques ... des traites négrières. Pour ces dernières, les négriers européens se sont associés à des chefs locaux, des rois, des sultans, des commerçants, des marchands de bétail, des esclaves, des chefs de clan. Ceux-ci, en échange de leur participation, qui ouvrirent la voie en navigeant les villages côtoyées, pour vendre un nombre incalculable de femmes et d'hommes. D'autres monarques vendaient, préoccupés par la puissance et le prestige, qui avait le vertiel des armes européennes